

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du Mardi 16 mars 2021

Membres présents :

Collège des professeurs : Georges DURRY, Nathalie BARRANDON, Guillaume GELLE, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège autres enseignants : Françoise LE NY, Olivier DUPERON, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Jean-Marc BASCOURRET, David ANNEBICQUE

Collège étudiants : Matéo MEVIZOU

Collège BIATSS : Nathalie HUMBERT, Emmanuel BONNET, Frédéric VELARD, Virginie BRULE-PINTAUX, Philippe POPLIMONT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Xavier ALBTERTINI, Patricia DURIN, Edwige HELMER-LAURENT, Arnaud HUGUEL, Aude GALLAND, Jean-Luc PROST

Membre de droit :

Hélène ŒUF, agent comptable

Invités de droit :

Mme la Rectrice, représentée par Mme Hélène IGGERT

M. Bruno MALHEY, directeur général des services

Invités présents :

Marie-Renée DE BACKER, Aurore LONCHAY, Laure CASTIN, Isabelle TITEUX, Patrick RAVAUX, Damien JOUET, Thierry LETELLIER, Tony VERBICARO, Marie-Odette VICTOR, Jimmy MOREL, Sandrine GOURNAY, Ahlem ARFAOUI, Marie OLIVIER, Essaid AIT-BARKA, Yannick REMION, Laurent LUCAS, Anne JUSSIAUME, Emmanuelle LECLERCQ, Tamar BALAN, Marianne CARLIER, Julie DESTREBECQ, Thierry PHILIPPOT

Début de la séance à 14h

1. Points d'information :

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour.

Concernant la situation sanitaire actuelle, monsieur le président explique que les jauges de présence pourraient être augmentées à 50% d'ici le mois d'avril. Le niveau de présence est stable, voire en légère hausse.

Les résultats en licence sont en légère hausse alors que les résultats en licence professionnelle et en master sont en légère baisse. Monsieur le président précise que ces résultats ne prennent pas en compte les sessions 2 d'examen ou le dispositif de compensation annuelle.

2. Approbation du procès-verbal du 9 février 2021 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 9 février 2021 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 9 février 2021, à l'unanimité.

3. Questions financières :

➤ **Compte financier 2020**

Madame Hélène CEUF présente le compte financier 2020.

Monsieur le président explique que l'année 2020 a été une année particulière du fait de la pandémie et qu'il est par conséquent plus difficile de comparer cet exercice financier aux précédents comptes financiers. La crise sanitaire a engendré des dépenses assorties de recettes ou des mesures comme le prêt d'ordinateurs de la part de la région. L'Etat a pris en charge certaines actions comme la prolongation des contrats doctoraux. L'établissement a limité la baisse des recettes, notamment en formation continue. Cependant, cette baisse des recettes a provoqué une hausse du ratio des dépenses de masse salariale, qui se rapproche de la limite d'alerte, sans inquiétude majeure pour la solidité financière de l'URCA. Les mesures supplémentaires de sécurité liées à Vigipirate ont généré un coût puisque l'établissement a fait appel à des partenaires prestataires. Monsieur le président fait état d'un fonds de roulement confortable de 60 jours avec une somme de 23 millions d'euros mobilisable. Cette somme sera notamment affectée aux opérations du Campus 3.0 et aux opérations du prochain CPER. L'établissement a également obtenu le soutien des programmes d'investissement d'avenir.

Madame Marianne CARLIER, commissaire aux comptes de l'université, rend compte de la mission de l'URCA et de la fondation. Elle présente le rapport du commissaire aux comptes. Les comptes sont certifiés sans réserve.

Monsieur le président précise que la commission des moyens a approuvé le compte financier à l'unanimité.

Monsieur Georges DURRY demande à quoi correspond l'enrichissement de l'établissement alors que le résultat provient de sous-exécutions de dépenses.

Madame Hélène CEUF répond que le terme enrichissement est un terme formel.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il y a une différence entre le dialogue budgétaire fait en cours d'année et le bilan financier. Il ajoute que l'année 2020 a été difficile mais il y a également eu des sous-exécutions en 2018 et 2019 et demande si la prévision va s'améliorer dans les années à venir.

Monsieur le président explique que le budget rectificatif de fin d'année est élaboré au moins deux mois avant la présentation en CA en décembre. Par exemple, le BR voté au mois de décembre est élaboré au mois de septembre. La gestion de l'université est prudentielle puisqu'il y a beaucoup d'investissements à financer, notamment pour la livraison des constructions. De plus, les BR n'ont pas réellement corrigé la baisse des budgets des composantes qui sont souvent surévalués mais que ces dernières prévoient malgré tout à l'automne de consommer intégralement.

Il ajoute que cette année est particulière puisque la plupart des universités ont eu un résultat positif en 2020 et indique qu'il faudra faire attention en 2021. La précision en matière de gestion financière d'un établissement n'est pas simple. La masse salariale s'approche un peu plus du budget rectificatif. Il existe également des jeux d'écriture et des éléments qui ne sont pas connus comme en septembre où il existait une inquiétude quant à l'exécution des recettes puisqu'il s'agissait d'une année particulière.

Monsieur Yannick REMION explique les impacts sur la masse salariale. Il y a eu des jeux sur les charges à payer qui pèsent pour plus d'1 million d'euros. En fin d'exercice, il y a également les promotions, les reclassements et les embauches avec un report de paiement sur l'année suivante.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier 2020 de la fondation universitaire avec 22 voix pour et 3 abstentions.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier 2020 de l'université avec 22 voix pour et 3 abstentions.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2020 de l'université, à l'unanimité.

Monsieur le président est surpris des abstentions sur le vote du compte financier qui peuvent être comprises comme un problème de transparence. Il rappelle que le compte financier est un état des comptes à un instant sans corrélation avec la politique menée par la direction.

Monsieur Frédéric VELARD indique qu'il s'est abstenu par manque de connaissances sur le sujet.

Monsieur Georges DURRY ne comprend pas pourquoi le vote est commenté.

➤ **Acceptation d'un don**

Monsieur Olivier DUPERON explique en quoi consiste ce don.

Monsieur le président relève une coquille dans la note qui sera corrigée.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le don de 10 000 euros effectué par la société Use Together, à l'unanimité.

4. Questions ressources humaines :

➤ **Bilan social 2019**

Madame Julie DESTREBECQ présente le bilan social 2019 de l'établissement.

Monsieur Arnaud HUGUEL est surpris de l'utilisation de l'écriture inclusive pour ce bilan.

Madame Julie DESTREBECQ explique que l'utilisation de l'écriture inclusive est fortement encouragée, notamment dans le cadre des dispositifs d'égalité femmes-hommes.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le comité technique a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le bilan social 2019 de l'établissement, à l'unanimité.

➤ **Plan égalité femmes-hommes**

Madame Julie DESTREBECQ présente le plan égalité femmes-hommes de l'URCA.

Madame Anaïs DANET indique que les femmes enseignantes représentent 39% des recrutements et demande si des ratios ont été faits parmi les candidats.

Madame Tamar BALAN répond que le travail est en cours.

Madame Marie OLIVIER indique qu'il y a moins de femmes auditionnées et que ce constat est plus visible chez les PU que chez les MCF. Sur les quatre dernières campagnes, elle relève par contre une différence lorsque le COS est présidé par une femme.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le CT a donné un avis favorable avec 8 voix pour et 2 abstentions.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le plan égalité femmes-hommes de l'établissement, à l'unanimité.

➤ **Lignes directrices de gestion – mobilités**

Madame Tamar BALAN explique que ces lignes directrices sont instaurées par la loi de transformation de la fonction publique. Le sujet concernera également les promotions et la valorisation des parcours. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CAP et la CPE ne sont plus compétentes. Pour l'URCA, ces lignes directrices ont fait l'objet d'échanges dans le cadre de groupes de travail structurés autour de principes généraux communs à l'ensemble des personnels. Ce dispositif sera applicable aux enseignants, aux enseignants-chercheurs et aux BIATSS. Les procédures pour les demandes de mutations, de CRT, de congés pour projet pédagogique et de mobilité sont rappelées.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le CT a donné un avis favorable avec 8 voix pour et 2 abstentions.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve les lignes directrices de l'établissement pour le volet mobilités, à l'unanimité.

➤ **Dispositif d'intéressement à l'égard des personnels affectés auprès du laboratoire de virologie**

Monsieur Olivier DUPERON indique que le CT a donné un avis favorable.

Madame Nathalie HUMBERT avait posé les questions suivantes concernant cette prime d'intéressement :

« La prime d'intéressement à l'égard des personnels participant à l'action du laboratoire de virologie a attiré notre attention sur les éléments suivants :

- *Elle s'appuie sur la circulaire ministérielle DGRH A1-2 n° 0023 du 17 février 2017 qui stipule par ailleurs que "les systèmes indemnitaires ne peuvent pas donner lieu à un versement résultant uniquement du simple exercice des missions statutaires de l'agent" que les objectifs doivent être déclinés de manière concrète et précise, ce qui amène à poser les questions suivantes :*
- *Sur quels principes et critères cette prime sera versée ?*
- *Les bénéficiaires de cette prime dans le laboratoire de virologie selon les informations données au CT du 19 février dernier sont au nombre de 15, pourrions-nous avoir des précisions sur les statuts de ces personnels, quels sont les critères de calcul pour déterminer le montant individualisé de cette "prime d'intéressement", soit 6 000 ou 8 000 euros pour l'année 2021 ?*
- *Il est indiqué dans votre proposition "qu'il est à prendre en considération une participation effective auprès de cette unité spécifique, la question de l'affectation n'est pas prise en compte. En effet, certains personnels ne sont pas directement rattachés à ce laboratoire mais participent tout de même aux opérations de cette structure" quelle est leur participation pour cette structure ? »*

Madame Nathalie HUMBERT demande comment le montant de cette prime a été déterminé.

Madame Tamar BALAN répond qu'une marge de manœuvre a été dégagée afin d'éviter de refaire des délibérations. Le plafond annuel défini est financé sur ressources propres.

Madame Nathalie HUMBERT demande pourquoi une prime a été mise en place au lieu de continuer à payer des vacances.

Madame Hélène ŒUF explique que pour des actes hors norme, le dispositif mis en place est la prime d'intéressement conformément à la réglementation. La vacation fait porter un risque de suspicion sur la réalité du travail effectué en dehors des heures de service.

Madame Tamar BALAN ajoute qu'il s'agit bien d'une indemnité destinée à la réalisation de tâches supplémentaires et non un complément de salaire.

Madame Nathalie HUMBERT indique que le laboratoire a déjà bénéficié d'une prime COVID en juin dernier et estime que le montant est élevé.

Monsieur le président indique que le montant de cette prime correspond au nombre d'heures consacrées à cette mission par les personnels.

Madame Nathalie HUMBERT demande comment anticiper les heures qui vont être faites.

Monsieur le président répond qu'il y a une feuille de présence. Les analyses sont réalisées sur des plages horaires données. Le responsable de laboratoire transmet les feuilles de présence. Cette prime ne peut pas être assimilée à la prime COVID ou la prime de Noël puisqu'il s'agit de travail qui rapporte de l'argent à l'université.

Madame Nathalie HUMBERT indique être gênée par le montant qui est assez conséquent.

Monsieur Alexandre DENOYER indique qu'il ne faut pas opposer cette prime à des primes allouées dans d'autres secteurs. Il ne s'agit pas de la mission initiale du laboratoire de virologie mais d'une mission supplémentaire qui implique un travail supplémentaire les week-ends et des heures de garde afin que tous les tests soient réalisés. Cela a été permis par un engagement de l'université.

Madame Ambre PERRIGUEY partage la position de madame HUMBERT. Le principe d'une prime est un travail supplémentaire et cela ne lui semble pas adapté dans le cas présent. Les vacances devraient intervenir en dehors des horaires de service des agents alors qu'une prime est donnée pour compenser des heures supplémentaires effectuées par les agents. Le principe de vacation permettrait une meilleure traçabilité et une meilleure évolution. Elle demande qui fait la demande pour cette prime.

Madame Tamar BALAN répond que c'est le chef de service qui demande et indique qu'un fonds annuel est alloué aux vacances avec un plafond à 64 heures rapidement atteint.

Madame Ambre PERRIGUEY demande s'il sera possible d'avoir un bilan des montants alloués et des recettes du laboratoire.

Monsieur le président répond que cela sera fait.

Monsieur Emmanuel BONNET pense que le problème vient de l'appellation. Il est cependant normal de rémunérer les agents ayant fait le choix de se mobiliser en reconnaissance du travail effectué.

*Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'un dispositif d'intéressement à l'égard des personnels affectés auprès du laboratoire de virologie **avec 22 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.***

Monsieur Georges DURRY demande si des dispositifs supplémentaires sont prévus au titre de la prime COVID.

Monsieur le président répond qu'il n'a pas d'information concernant des primes COVID supplémentaires.

Monsieur Georges DURRY demande si tous les fonds concernant ce dispositif ont été attribués.

Monsieur le président répond par l'affirmative.

Monsieur Georges DURRY indique que des personnels de scolarité n'ont rien eu alors qu'ils étaient sur le front.

Monsieur le président explique que l'attribution de cette prime était très fléchée. Vingt-quatre agents ont reçu un montant de 1000 ou 1200 euros, quarante-huit un montant de 600 euros et quarante-huit autres 300 euros environ.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il faudrait mettre en place une réflexion sur la possibilité d'une prime pour des personnels qui se sont fortement investis et qui n'ont pas émarginé.

Monsieur le président répond qu'il y est favorable et que le sujet pourra être rediscuté dans le cadre du dialogue social.

5. Questions immobilières :

➤ Schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2017/2021

Monsieur Thierry LETELLIER explique le contexte dans lequel ce schéma pluriannuel a été conçu.

Monsieur le président ajoute qu'il s'agit d'un document qui fait référence au Campus 3.0 enrichi par la livraison des projets de Charleville et Châlons.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que ce document aurait dû être d'abord soumis au vote du conseil d'administration avant envoi au ministère.

Monsieur Thierry LETELLIER explique que ce schéma doit d'abord être envoyé au ministère avant soumission au conseil d'administration.

Monsieur Emmanuel BONNET se demande quel est le poids du CA dans la stratégie immobilière de l'établissement.

Monsieur Thierry LETELLIER indique que des éléments du SPSI ont été remontés et sont validés aujourd'hui par le CA. Il ne sait pas comment cela se passera pour le futur SPSI.

Monsieur Olivier DUPERON précise que la stratégie immobilière pour le Campus 3.0 avait été présentée et validée par le CA.

Madame Sandrine GOURNAY effectue une présentation du SPSI 2017/2021.

Monsieur Georges DURRY interroge sur la portée du vote.

Monsieur Olivier DUPERON répond que le vote porte sur l'approbation du schéma portant sur une période se terminant cette année. Il s'agit d'un vote formel avec une validation et une reconnaissance de l'ensemble des orientations présentées dans le schéma qui guideront les orientations futures.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que le bilan est positif mais il ne comprend pas la procédure. Il demande à quel moment le ministère a eu connaissance de cette stratégie immobilière.

Monsieur le président répond que le projet Campus 3.0 et d'autres projets ont été soumis au ministère en 2017, avec plusieurs étapes de validation, intégrant les stratégies de l'établissement et les orientations principales de l'Etat. Pour l'Etat, la stratégie de l'établissement est positive. Il ne sait pas comment cela se passera pour le prochain SPSI.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que beaucoup d'éléments de ce rapport sont en train d'être mis en œuvre. Il faudrait que cela soit fait au bénéfice du futur contrat.

Monsieur Thierry LETELLIER indique l'idée du SPSI est d'avoir une continuité. Des éléments de ce SPSI seront repris pour le futur.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il existe des choses problématiques qui sont moins cohérentes, comme pour le campus MDH et espère que les choses vont évoluer.

Monsieur le président demande quels sont les éléments problématiques pour le campus MDH.

Monsieur Georges DURRY répond que cela concerne la partie enseignement.

Monsieur Olivier DUPERON précise que ce SPSI porte sur la période 2017-2021 et n'engage pas au-delà.

Monsieur Thierry LETELLIER explique qu'à l'époque, il fallait proposer rapidement des schémas pour donner la vision de l'établissement.

Monsieur le président explique que concernant le devenir du campus MDH, les principes contenus dans ce SPSI ne sont pas remis en cause et cela doit être renégocié. Des choses dépendent du Grand Reims. Des projets ne verront pas le jour avant 2026 ou 2027. Pour le moment, rien n'a été enlevé.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il faudrait mettre un point concernant le campus MDS à l'ordre du jour du conseil d'administration afin de comprendre la stratégie pour ce campus.

Monsieur le président répond que cela a été présenté au dernier CA. Le vote sur le SPSI ne remet pas en cause le projet politique qu'il porte depuis son premier mandat.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2017/2021 avec 22 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Monsieur Emmanuel BONNET indique qu'il serait bénéfique de faire un point sur la stratégie immobilière de l'URCA lors d'un prochain CA.

Monsieur le président répond que cela sera fait.

6. Questions statutaires :

➤ Modification des statuts de l'UFR de Médecine

Monsieur Olivier DUPERON indique que la commission des statuts a donné un avis favorable à l'unanimité pour la modification des statuts.

Monsieur Alexandre DENOYER explique les modifications qui ont été faites.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'UFR de Médecine, à l'unanimité.

7. Transfert du Diplôme Nationale d'Œnologue :

Madame Dominique ROUX demande quelle est la raison fonctionnelle de ce transfert et demande comment cela va se passer pour les enseignements et les moyens alloués.

Monsieur Thierry VERBICARO répond que ce transfert répond à une demande des professionnels de l'Union des œnologues afin d'avoir une meilleure corrélation avec l'univers des professionnels. La maquette de ce diplôme a également été révisée.

Monsieur Damien JOUET ajoute qu'il s'agit d'une demande des instituts au niveau national qui va permettre une refonte dans le but d'obtenir un grade de master. Les équipes soutiennent ce transfert. Cela ne change rien en termes d'enseignement puisque le DNO reste au sein de l'URCA. Il n'y aura pas de transfert de personnel. Concernant les moyens, il s'agit d'heures d'enseignement de l'URCA.

Monsieur Georges DURRY indique que les personnels concernés par ce diplôme ne partent donc pas pour l'IVV.

Monsieur le président confirme qu'il s'agit d'un transfert de diplôme et non d'un transfert de personnels.

Monsieur Georges DURRY demande si une scolarité sera mise en place au sein de l'IVV concernant la gestion de cette formation au quotidien.

Monsieur Damien JOUET répond qu'il existe déjà au sein de l'IVV un service administratif gérant les diplômes. La gestion du DNO sera également prise en charge par ce service.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le transfert du Diplôme National d'Œnologue vers l'Institut de la Vigne et du Vin avec 22 voix pour et 2 abstentions.

8. Questions pédagogiques :

➤ Création de DIU

Monsieur Damien JOUET explique les différentes créations.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la création du DU Wine, Tourism and Hospitality Management, la création du DU Géopolitique et Stratégie économique et la création de la certification PIX, à l'unanimité.

➤ Renouvellement de l'accréditation de l'INSPE

Monsieur Damien JOUET explique le processus du renouvellement d'accréditation de l'INSPE.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement de l'accréditation de l'INSPE, à l'unanimité.

➤ Capacités d'accueil santé

Monsieur Damien JOUET explique le contexte pour les capacités d'accueil santé 2021/2022.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueil santé PASS/LAS 2021, à l'unanimité.

➤ Relevé de décisions de la CFVU du 9 mars 2021

Néant

9. Questions recherche :

➤ Relevé de décisions de la CR du 9 mars 2021

Néant

10. Elections internes :

➤ Conseil d'orientation de la Maison des Langues

Ont été élus au conseil d'orientation de la Maison des Langues :

Collège « enseignants et enseignants-chercheurs » :

- Carine EL BEKRI
- Annie LECLERC
- Olivier FERNANDEZ

Collège « étudiants » :

- Martin COLSON (titulaire)/ Rozana GELOYAN (suppléante)
- Flavien BRESSON (titulaire) / Amina BEN SAAD (suppléante)
- Sasha DELABRUYERE (titulaire) / Johanna HILHORST (suppléante)
- Justine PETIT (titulaire) / Khaoula NEFFAR (suppléante)

Collège « BIATSS » :

- Aristide DOUCET
- Jennifer GEERAERTS

11. Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.